

Image not found or type unknown



Dissimulation de patrimoine

Par **guytare**, le **24/07/2014** à **02:48**

mon ex lors de sa déclaration de patrimoine a dissimulé 33000£ mais je ne l'ai appris que lors de la liquidation chez le notaire . Comme j'avais été condamné à lui verser 45000£ de PC ce que j'avais fait avant la liquidation , ai je un recours ? Et si oui ai je une chance de me faire rembourser une partie de cette prestation compensatoire ? Merci